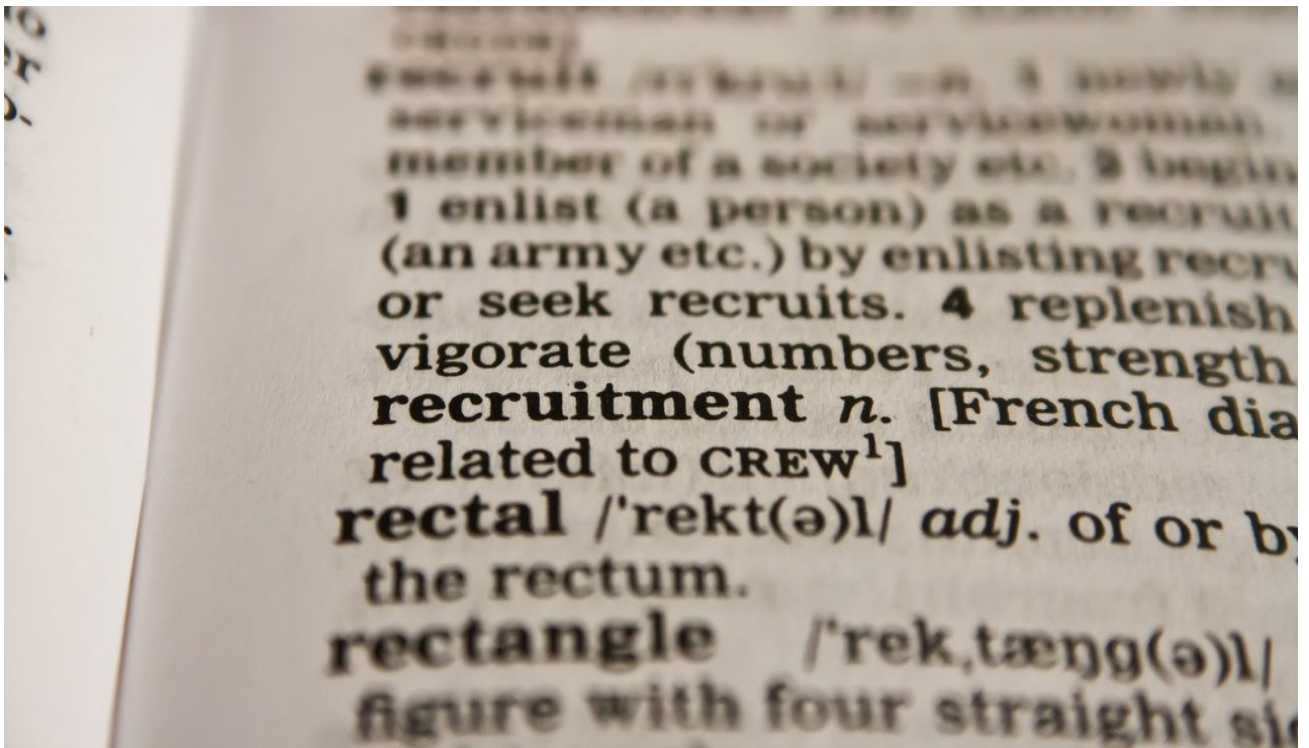


ANALYSE

DÉRÉGLÉMENTER ... FAUTE POLITIQUE OU ERREUR DE LANGAGE ?



La notion de « déréglementation » est souvent évoquée tant dans les milieux médiatiques, économiques, politiques que dans les mouvements citoyens et le secteur associatif.

Mais à quoi renvoie ce terme précisément ?

Et à y regarder de plus près, n'est-il pas un cheval de Troie « capitaliste » y compris sous la plume des « alter » et « anti » capitalistes ?...

En quelques mots :

Que couvre la notion de “déréglementation” ?

Quelles nuances avec “dérégulation” ?

Peut-on classer le terme «déréglementation» dans la catégorie des mots de « novlangue » qui servent la pensée économique et politique dominante ?

Mots clés liés à cette analyse : Novlangue, dérégulation, lobbying

INTRODUCTION

De nombreux articles, toutes presses confondues utilisent le terme de “déréglementation”. Il suffit de taper ce mot dans les outils de recherche des principaux médias pour le trouver à toutes les sauces. En quelques clics vous trouverez des phrases comme celles-ci : « ... *Ils se sont battus pour la **déréglementation**, les réductions d'impôts, des lieux de travail sans syndicat...* »¹, « ...*Mais le chantier de **déréglementation** est contesté en justice par des États, ...* »², « *L'électricité n'a pas pu échapper à la vaste **déréglementation** de l'économie ...* »³, « Brexit : David Davis exclut toute **déréglementation** à la 'Mad Max' »⁴.

Mais à quoi renvoie cette notion ? Et son utilisation ne renforce-t-elle pas les croyances du libéralisme (et donc sa force) selon lequel moins il y a de règles et plus l'économie sera en bonne santé grâce à sa vitalité « naturelle » !

¹ L'Écho du 5 décembre « Le capitalisme ne fonctionne plus »

² La Libre Belgique du 16 novembre article « Trump va confirmer un ex-lobbyiste comme ministre de l'environnement »

³ Le Soir du 16 octobre 2018 « Electricité quelle vision, quel leadership »

⁴ Brève de AFP du 20 février 2018 reprise tant sur RTL Info que sur la RTBF info

1. DÉFINITION ET NUANCES

Déréglementer

Même si cela peut paraître évident tellement le mot “règle” est intégré par tout un chacun et à tout moment de notre quotidien, un petit tour par le dictionnaire nous met sur la voie des nuances du terme « déréglementer ». Et si la notion de règle, que nous pourrions résumer ici par « un principe qui dirige » (écrit ou non, avec ou sans force de loi, fruit d’une concertation ou non, ...) semble claire et univoque, il n’en va pas de même pour le mot déréglemente qui introduit de nombreuses interprétations.

De par l’ajout du préfixe privatif « dé » (comme dans déconstruire, dédramatiser,...) **DÉRÉGLEMENTER** signifie supprimer des règles. Cependant, la notion couvre aussi le fait de diminuer celles-ci. Déréglementer n’est donc pas uniquement synonyme, comme on le perçoit souvent, de supprimer toutes les règles au profit de plus de liberté. Comme le précise la définition du « dictionnaire politique » sur le site de La Toupie ⁵ cette notion est en lien étroit avec les principes du libéralisme économique :

*« La **déréglementation** est l'ensemble des actions visant à alléger, voire à supprimer, les réglementations en place. D'inspiration libérale, la politique de déréglementation considère, en effet, que tout ce qui contribue à restreindre le libre-échange et la liberté des acteurs économiques nuit à l'atteinte des équilibres du marché. La réglementation est, en outre, perçue comme un coût (pour la faire respecter) et une limitation de l'initiative individuelle. »*

La déréglementation comporte alors ici une notion supplémentaire à l’action de diminuer mathématiquement le nombre des règles (y compris jusque zéro). On ajoute l’idée de toucher à un équilibre de fonctionnement. Déréglementer devient alors synonyme de déréguler, mais ce concept est encore plus large et surtout est plus politique !

Cette confusion entre réglementation et régulation est d’autant plus facile, qu’en anglais, la traduction de « réglementation » est « *régulation* », ce qui, lors de traduction d’articles, favorise leur utilisation en tant que synonyme alors qu’ils ne le sont pas !

⁵ Définition de la déréglementation, La Toupie, <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Dereglementation.htm>

Dérégulation

Commençons ici aussi par nous intéresser à la « régulation » avant d'aborder la dérégulation que le Petit Larousse définit par :

« Action de régler un appareil, d'en corriger le fonctionnement ; fait d'être réglé :

Fait d'assurer un fonctionnement correct, un rythme régulier ; Régulation du trafic routier. »

Ce terme est en fait issu de l'industrie au début du XVIII^e siècle. Celle-ci tentait au travers de ses moyens de techniques de maîtriser les conditions et le résultat de sa production pour se garantir la qualité de ses produits et procédés. Il fallut donc mettre en oeuvre des moyens théoriques, matériels et techniques pour maintenir (ou arriver à) un « niveau » désiré et ce, malgré les influences extérieures.

Sur base de cet objectif de « bon fonctionnement » au sens de stable et régulier, ce terme s'est étendu à nombreux secteurs comme la circulation routière ou encore la régulation de certaines espèces animales ...

En ce sens et à la différence de déréglementer, déréguler est donc toujours péjoratif vu que sa résultante est un éloignement d'un équilibre stable. Par contre, déréglementer peut être bénéfique, que ce soit par exemple pour retirer une règle inutile ou devenue contre-productive, ou encore que trop de règles nuisent au bon fonctionnement d'un système. Il est à ce sujet, intéressant de considérer qu'il est aussi possible d'arriver à un dysfonctionnement par le biais d'une sur-réglementation qui complique, voire rend impossible, l'application des règles en vigueur... et pousse ainsi à légitimer la déréglementation comme une solution.

2. DÉRÉGLEMENTER, C'EST NATUREL !

Qui ne voudrait pas d'un peu plus de liberté ? Dès lors, qui ne voudrait pas d'entreprises libéralisées ou encore d'une économie basée sur le libre-échange ? On le voit, le vocabulaire n'est pas neutre. Utiliser le mot « libéralisation » sous-entend au sens premier une amélioration de la situation vu qu'il renvoie au fait de ne plus être enfermé ou dominé.

⁶ Pierre Musso, « La symbolique de la dérégulation en France » In Quaderni, n°7, printemps 1989

Annoncer qu'un secteur d'activité (imaginons l'électricité) va être "libéralisé" est bien plus rassurant pour le public que d'annoncer qu'il va être "privatisé".

Non seulement le mot « liberté » renvoie chez chacun à une image positive, mais en plus il bénéficie d'un contexte favorable vu que depuis les années '80', le discours politique et médiatique dominant veut nous convaincre que l'État ne savait pas bien gérer ... ou du moins pas aussi bien que le privé.

Cependant, cette demande de liberté avait commencé dans la mouvance de 1968 mais pour d'autres raisons. Il s'agissait à l'époque de libérer certains secteurs du contrôle politique comme ce fut le cas avec le mouvement social au sein de l'ORTF (Office de Radiodiffusion-télévision Française) dont le slogan était « Libérez l'ORTF ». Moins de 20 ans plus tard, l'État français procédait lui-même à un « exorcisme symbolique »⁷ et ouvrait la porte à TF1 ...

À l'époque, libéralisation n'était encore pas synonyme de privatisation et même aujourd'hui elle continue, y compris en économie, d'être considérée comme positive. Pourtant, avec le temps et les expériences, nous percevons facilement qu'au-delà du fait que le privé vise son intérêt d'entreprise et non plus celui de la collectivité ; nous constatons aussi qu'en fait cette privatisation des résultats nous prive aussi de nombre de moyens d'orientation, de contrôle, d'influence ...

La déréglementation s'inscrit également dans cette perspective de slogan caché à travers sa dimension simple et positive évoquant le fait de libérer un secteur de l'excès de règles d'État. Dans l'imaginaire collectif, moins d'État, moins d'administration, moins de normes ... c'est bien.

De plus, une fois réduit à l'idée de supprimer (toutes) les règles, les réglementations, un des effets pervers de ce vocabulaire est qu'il laisse à penser que déréglementer nous rapproche d'un fonctionnement naturel ... et sain.

Mais ceci est un raccourci inexact et dangereux :

➤ INEXACT

Retirer une règle se fait ... au profit d'une autre qu'elle soit écrite ou non.

⁷ Pierre Musso, « La symbolique de la dérégulation en France », In Quaderni, n°7, printemps 1989

Prenons un exemple imaginaire, si au Basket, on retire par exemple la limite du nombre de joueurs maximum de réservistes (et sans modifier évidemment le nombre de personnes sur le terrain), cela implique forcément une nouvelle pratique qui aura valeur de règle ... dont l'effet sera que les équipes les plus riches pourront avoir un noyau très grand, grâce à leur budget plus grand. Non seulement cela les avantagera en nombre puisqu'un noyau de 15 joueurs recèlera plus de possibilités de combinaisons qu'un noyau de 12 (par exemple en cas de blessure, d'exclusion, ...) mais aussi il seront plus frais. De plus, cela compliquera la tâche tactique de l'entraîneur adverse dont d'ailleurs le « gros » club aura sans doute pu racheter certains joueurs et déforcer ainsi le noyau de la petite équipe ... même si ces transferts ne sont pas alignés en match !

➤ DANGEREUX

Pour beaucoup, l'absence de règles, c'est mettre « la loi de la jungle » comme règle. La loi de la jungle c'est aussi pour bon nombre la loi du plus fort, car depuis nos cours de sciences basés sur les travaux de Darwin, nous sommes pour la plupart convaincus que seules les espèces les plus fortes s'en sortent. Pour ce faire il faut maîtriser, dominer son environnement et comme la girafe développer un grand cou pour atteindre la nourriture que d'autres ne peuvent avoir, ou encore développer un camouflage pour échapper ou surprendre un prédateur, sans oublier bien entendu, être le plus rapide et le plus fort pour tuer sa proie et ... devenir le roi de la jungle (même si en fait c'est la lionne qui chasse et non le lion!). Le monde vivant serait donc naturellement en concurrence pour survivre ? Partout et pour toujours ?

Le monde vivant serait naturellement en concurrence pour survivre ? Rien n'est moins sûr aujourd'hui comme le met en avant le livre « L'entraide, l'autre loi de la jungle »⁸ de Pablo Servigne et Gauthier Chapelle. Ce livre met en avant que le principe d'adaptation intègre la coopération et n'est donc pas que le fruit d'un combat (y compris génétique) permettant à une espèce de prendre le dessus sur une autre ou lui permettant de survivre parmi et malgré les autres espèces (comme le laisse penser Darwin qui n'évoque jamais la collaboration). De plus, cette coopération se fait en tout temps, mais aussi, et surtout entre espèces différentes !

⁸ Pablo Servigne et Gauthier Chapelle, « L'entraide, l'autre loi de la jungle », éd. Les liens qui libèrent, 2017

Moins de règles n'est donc ni gage d'efficacité (pour tous), ni gage de fonctionnement naturel.

3. DÉRÉGLER, CHEVAL DE TROIE DE LA NOVLANGUE ?

Rien de neuf au fait que le vocabulaire ne soit pas neutre. Cependant qu'il soit piégeux est un problème de taille, surtout quand il est très largement imposé ; ou s'est imposé (?), pour expliquer la réalité qui nous entoure.

Dans son roman « 1984 », George Orwell imagine un monde où le pouvoir totalitaire bénéficie - en plus d'une police ravageuse - d'une langue qui sert son pouvoir. Le but de cette langue, la Novlangue, est expliqué en ces termes par un des personnages : « *Ne voyez-vous pas que le véritable but de la Novlangue est de restreindre les limites de la pensée ? À la fin nous rendrons littéralement impossible le crime par la pensée, car il n'y aura plus de mots pour l'exprimer* ».

Le concept de novlangue est repris par nombre d'acteurs de la société civile et des formations citoyennes aident à démasquer la novlangue dans les discours politiques et médiatiques. De même, divers dictionnaires alternatifs, comme « le petit menteur illustré »⁹ s'inspirent de cette démarche pour mettre en lumière les glissements de langages ... et autres mensonges médiatiques courants.

“Dérégler” fait-il partie de ces mots qui pensent pour nous, comme le disait George Orwell ? Est-ce un vocabulaire-slogan visant, par simple répétition, à imposer une idée fautive sous des apparences de jargon technique, scientifique et de neutralité idéologique ?

Si tel est le cas, l'utiliser, y compris pour dénoncer les mécanismes économiques visant à privatiser et donc à perdre du pouvoir public sur certains secteurs d'activités est-il pertinent ? ... A chacun de voir évidemment.

⁹ « Le Petit menteur illustré, dictionnaire engagé et décalé » édité par les équipes populaires ; <http://www.equipespopulaires.be/2017/06/14/dictionnaire-le-petit-menteur-illustre/>

CONCLUSION

En matière de finance, économie, commerce, ... l'utilisation du terme déréglementer est donc plus important qu'il n'y paraît, car déréglementer dépasse de loin la simple opération de réduction, suppression d'une règle ou l'autre.

Plus que sa dimension de règles en moins, c'est bien le fait que c'est la soumission à ces règles qui disparaît. Or cet allègement est souvent synonyme de basculement de pouvoir vers les opérateurs financiers privés au détriment de celui des régulateurs du marché devant être au service de l'intérêt général.

Dès lors, choisir de parler déréglementation plutôt que de dérégulation semble masquer l'impact en chaîne sur les équilibres des différents secteurs, minimisant ainsi l'importance de ces décisions qui sont en fait très souvent des défaites pour les citoyens en tant que citoyens, mais aussi en tant que travailleur, consommateurs et électeurs ...

Déréglementer s'apparente souvent à une victoire de l'autorégulation sur la régulation et le rendre anodin revient à le masquer, laissant ainsi la porte ouverte à la récidive sans provoquer de réactions.

Sans prôner, à l'inverse, un vocabulaire dramatique et d'urgence (pas plus propice à l'analyse et la réflexion), il est sans doute utile de bien choisir notre vocabulaire, car comme l'écrit Françoise Thom¹⁰ : « Quand on s'exprime mal, on pense mal ou pas du tout. Le but de la novlangue (...) est de remplacer le sens par le signal ».

Didier Palange

Décembre 2018

¹⁰ Françoise Thome, historienne et auteure notamment de « la pensée unique, le vrai procès » éd. Economica, 1998

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société : *Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.*

Finance et individu : *Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.*

Finance et proximité : *Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.*